

Expéditeur	Réclamations	Réponses aux réclamations
FO	<p>Challenge : Suite au mouvement de grève, il a été convenu l'arrêt des challenges. Nous constatons que sur les ECA, ces challenges, (temps forts, concours ou autres termes du genre) sont toujours en vigueur, causant un essoufflement de ces équipes. Pourquoi exclure ces services ?</p>	<p>Le plan annuel d'activité des ECA est ponctué d'animation qui ont pour finalité de renforcer l'esprit d'équipe et de progresser ensemble. Ces animations sont orchestrées au niveau national et embarquent donc les caisses régionales et LCL. Les objectifs individuels et collectifs ne sont pas modifiés dans ces occasions.</p>
FO	<p>Incidents pacifica predica : Nous constatons de trop nombreux dysfonctionnements qui perdurent dans le temps et qui sont de plus en plus récurrents, empêchant les équipes de travailler avec des objectifs de décroché, ou de toute autre nature. Nous vous demandons de régler ces problèmes informatiques qui dégradent les conditions de travail et ne permettent pas aux équipes d'atteindre ces dits objectifs. Si cela perdure, nous vous demandons d'adapter les objectifs.</p>	<p>Depuis le 1er janvier dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour de domaine PREDICA : 13 incidents techniques ont été recensés par le service expert et le producteur PREDICA. <p>Cette situation dégradée a fait l'objet d'échanges avec le producteur PREDICA. Ce dernier a pris l'engagement d'améliorer le fonctionnement de ses applicatifs Epargne, les équipes CAAS ont engagé un plan d'actions d'envergure dont des task-force dédiées.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour le domaine PACIFICA : 10 incidents qui ont impacté les applicatifs des conseillers. <p>Ces incidents sont pour la plupart liés à des montées de version, sachant que la majorité des cas nous avons un moyen de contournement par l'ancien applicatif ouvert dans le réseau, SesameWeb. Les équipes Assurances travaillent activement avec le pôle utilisateur Assurances lors des remontés des incidents pour qu'une solution soit trouvée rapidement. Le sujet est également ouvert côté PACIFICA pour limiter au maximum les impacts chez les distributeurs.</p>
FO	<p>Nouveau service reprographie : Au dernier CSE, la présentation de ce dossier ayant été partielle, nous vous demandons de prévoir une présentation complète , en reprenant nos RIC du CSE de mai.</p>	<p>Veuillez trouver les réponses dans le dossier reprographie annexé à la suite des réclamations.</p> <p>Sur le fait de savoir si les imprimeurs sont clients de la CR, c'est une information confidentielle. Cet élément n'est pas exigible lors d'un appel d'offres. Malgré tout, les 3 imprimeurs ont les prestations confiées payées sur des comptes ouverts en nos livres.</p>

<p>FO</p>	<p>PV CSE : A ce jour, 19 juin, les PV des CSE depuis le début de l'année ne sont pas accessibles en ligne sous Cnet comme le prévoit l'accord. Nous vous demandons de remédier à cette situation.</p>	<p>Tous les PV du CSE validés par ses membres sont en ligne et consultables sous le portail RH/ Mes droits et obligations/ Instances représentatives du personnel/ PV CSE</p>
<p>FO</p>	<p>Pass salarié TBM : pouvez-vous préciser la baisse de participation de la CR pour les salariés concernés (de 30 % à 20 %) ?</p>	<p>Le PASS Salarié est un dispositif mis en place par Bordeaux Métropole pour les entreprises partenaires situées sur les communes de Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole a voté une nouvelle gamme tarifaire pour circuler sur le réseau TBM à compter du 1er juillet 2023, en faisant passer son abonnement annuel de 30% à 20%. Il ne s'agit pas d'une décision de la CR. Pour rappel, la CR a fait le choix en début d'année, d'augmenter la prise en charge de l'abonnement, en la passant de 50% à 75%.</p>
<p>FO</p>	<p>Supplément familial : il semble que lorsque l'avantage donné aux salariés arrive à échéance naturelle, la direction maintienne toutefois sous forme de RCI le montant alors alloué pour ce supplément. Est-ce vérifié pour tous les salariés ?</p>	<p>Cette pratique n'a jamais été faite en CR Aquitaine.</p>
<p>FO</p>	<p>Pouvez-vous rappeler la procédure pour se connecter à people Ask depuis son domicile, notamment pour fournir un arrêt médical ?</p>	<p>Vous retrouverez la procédure de connexion à distance et création du favori dans le bagage en lien ci-dessous : https://cdoc-wfe.collab.ca-aquitaine.credit-agricole.fr/RessourcesHumaines/PMRHU_Ressources%20Humaines_People%20Ask_People%20Ask%20-%20Guide%20Utilisateur%20Salari%c3%a9.pdf Cette plateforme est accessible 7j/7j et 24H/24H depuis un téléphone, un ordinateur ou encore une tablette, à domicile ou sur votre lieu de travail. Pour accéder à l'outil depuis le domicile il est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> • de vous transférer sur un mail personnel le lien de connexion : https://ca-aquitaine.employee.eu.people-doc.com/home • d'avoir votre identifiant => adresse mail professionnelle d'avoir votre mot de passe => créé lors de l'ouverture de l'outil</p>

<p>FO</p>	<p>Messagerie / plateau des archives : nous avons pu constater le déménagement du service de messagerie a Aire sur Adour, et de fait, avons pu également constater que tout l'espace des archives se situant derrière est débarrassé. Quel est précisément le projet lié à cet emplacement désormais vide ? Pourquoi les élus du CSE n'ont-ils pas été informés du déplacement du service de la messagerie. Est-ce définitif ?</p>	<p>Nous vous reviendrons prochainement sur ce sujet.</p>
<p>FO</p>	<p>Validation des formulaires tltv et TAD : il apparait que les demandes de tltv ou de TAD ne puissent être validées par le manager sous People ask. Pourriez-vous régler ce dysfonctionnement ?</p>	<p>Nous n'avons pas eu de remontée d'anomalies à ce stade. En cas de difficulté rencontrée par les managers pour accéder ou valider aux demandes formulées par les salariés sous peopleask, le service GRH reste à leur disposition.</p>
<p>FO</p>	<p>Salle de réunion des instances à Aire : Courant juin nous avons pu constater que la dernière salle de réunion destinée aux IRP avait été investie par des postes de travail, et rendues indisponible de fait .Nous avons accepté en son temps de céder une salle de réunion à la seule condition que la dernière nous soit accessible en priorité ? Force est de constater que cet accord verbal n'aura pas perduré dans le temps. Nous vous demandons par conséquent de respecter ce qui a été convenu, et de nous permettre l'accès en permanence à cette salle.</p>	<p>Nous vous reviendrons prochainement sur ce sujet.</p>
<p>FO</p>	<p>Nous sommes intervenus pour une infiltration d'eau sur le service des successions, à ce jour, et malgré l'entrevue avec le chargé des travaux, nous constatons que l'eau est toujours présente, que le dossier n'est pas dans la BDESE, qu'une odeur de renfermé persiste, que les vitres dégoulinent d'eau et que l'ensemble des murs du service sont atteints par l'humidité (dégradation). Nous souhaitons avoir un prélèvement d'air rapidement, car il s'agit là de spores et de champignons qui potentiellement circulent, et que vous placiez des déshumidificateurs pour améliorer ponctuellement la qualité de l'air. Nous vous demandons également d'évacuer les archives imbibées d'eau, et d'entamer les travaux nécessaires sur l'ensemble du plateau.</p>	<p>Des travaux ont été menés, ils ont notamment permis d'assainir le mur. De prochains travaux vont avoir lieu sur les canalisations extérieures pour améliorer l'écoulement des eaux, ils font l'objet d'une présentation en CSE de ce mois-ci.</p> <p>Il faut savoir que le sous-sol a été conçu en cas d'infiltration d'eau. Il dispose d'une bouche et d'une pompe d'évacuation des eaux de ruissellement.</p> <p>Les archives vont être déplacées dans un lieu adapté.</p>